

DOCUMENTS A FOURNIR POUR UNE INSCRIPTION
(A l'exception des personnes déjà titulaires d'un bail à loyer dans cet immeuble)

Point 1 : Personne(s) physique(s) (locataire et colocataire)

1. La « demande de location », dûment complétée et signée
2. Copie de votre passeport ou carte d'identité (si vous êtes de nationalité suisse)
3. Copie de votre permis de séjour B/C (si vous n'êtes pas de nationalité suisse)
4. Extrait * de l'Office des Poursuites de votre domicile actuel (récent, maximum 2 mois) **
 - * L'original doit être produit s'il ne permet pas une authentification électronique grâce au QR code ou au lien apposés sur le document. Il sera restitué.
 - ** Si cela fait moins de 6 mois que vous êtes domicilié(s) à l'adresse indiquée sur la demande de location, vous voudrez bien également joindre l'attestation de l'Office des Poursuites du précédent domicile
5. Copie de votre contrat de travail et de vos 3 dernières fiches de salaire ou attestation de revenu de l'employeur (précisant le salaire mensuel brut et la nature du contrat de travail)
6. Copie de vos assurances responsabilité civile et ménage ou attestation de couverture
7. **Copie de la carte grise du véhicule**

Point 2 : Si vous avez coché la case "Occupant"

- Copie de votre passeport ou carte d'identité (si vous êtes de nationalité suisse)
- Copie de votre permis de séjour B/C (si vous n'êtes pas de nationalité suisse)
- Copie de votre contrat de travail et de vos 3 dernières fiches de salaire ou attestation de revenu de l'employeur (précisant le salaire mensuel brut et la nature du contrat de travail)

Point 3 : Personne(s) morale(s) ou indépendant(s)°

- Fournir tous les documents demandés au point 1
- Copie d'un extrait du Registre du Commerce
- Copie de votre dernier bilan et compte pertes & profits signés, ainsi que la dernière taxation fiscale
- Attestation de la Caisse AVS (pour les indépendants uniquement)
- Aucun contrat ne sera signé avec une personne morale uniquement

Dans tous les cas, une personne physique, pouvant engager la personne morale, devra également être partie au contrat et fournir les documents désignés sous le point 1